

Aménagements paysagers

RNCP34214 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BP — Brevet professionnel
Code(s) NSF	214
Formacode(s)	21046
Code(s) ROME	A1203
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2023

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

92 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 92 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFGEEAP	41182875900018	Former et organiser l'évaluation
ASS DEP FORM PERF AGRICUL	38466091600014	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION FAMILIALE DE GESTION DEBRIACE	78596647400013	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION FAMILIALE DE GESTION	38112573100012	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION RESPONSABLE DE L'ENSEMBLE SCOLAIRE LA SALLE IGNY	41907866200014	Former et organiser l'évaluation
BOUGAINVILLE	19771436300011	Former et organiser l'évaluation
CAMPUS TERRE ET NATURE	20000746600010	Former et organiser l'évaluation
CENT HORTICOLE PRIVE ENSEIGNEMENT PROMOT	42143242800017	Former et organiser l'évaluation
CENTRE HORTICOLE DU LONDEL	30256622900035	Former et organiser l'évaluation
CFPPA Aix-Valabre	19131656100015	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 92 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp34214-amenagements-paysagers/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le végétal reste au cœur des compétences de cette filière qui contribue à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement tout en générant du lien social à travers les espaces publics et privés qu'elle aménage et entretient.

Avec des emplois peu délocalisables, le secteur de l'aménagement paysager participe au développement économique et constitue un acteur du développement durable des territoires en intégrant des considérations environnementales et sociales à côté des préoccupations économiques. Le titulaire de l'emploi est amené à aménager et entretenir des espaces paysagers de tailles et de fonctions très variées : jardins d'agrément, jardins nourriciers, jardins thérapeutiques, aménagements urbains, aires et linéaires routiers, espaces récréatifs et sportifs, cimetières, friches industrielles, parcs urbains régionaux et nationaux, zones d'aménagements concertés, ripisylve.

Le titulaire de l'emploi a également en charge l'entretien des pelouses, des massifs et des végétaux ligneux ainsi que des infrastructures présentes telles que les circulations, les bassins ou les bacs à sable.

Le titulaire de l'emploi réalise les travaux de terrassements des infrastructures (circulations, murets, dallages), à la mise en place des réseaux et à la végétalisation.

Durant la phase de réalisation, il gère les moyens humains et matériels, contribue aux travaux et procède aux ajustements techniques et logistiques. Il vérifie la qualité des travaux réalisés et veille à la concordance entre le temps global passé et l'importance du chantier.

ACTIVITÉS VISÉES

- Analyses préalables à l'intervention sur un aménagement ;
- Organisation du chantier en amont de l'intervention ;
- Suivi du chantier
- ;
- Encadrement intermédiaire d'une équipe sur un chantier ;
- Travaux de mise en place et d'entretien des végétaux ;
- Implantation et entretien des infrastructures ;
- Maintenance des matériels, machines et équipements.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C 1. Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager

C 2. Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement

C 3. Réaliser des travaux d'entretien des végétaux

C 4. Réaliser des travaux de mise en place de végétaux

C 5. Mettre en place des infrastructures

C 6. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Blocs de compétences

RNCP34214BC01 — Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager

LISTE DE COMPÉTENCES

Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant

Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation en situation professionnelle ou selon une autre modalité au choix

RNCP34214BC02 — Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement

LISTE DE COMPÉTENCES

Préparer le travail pour un chantier

Coordonner le travail sur le chantier

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation en situation professionnelle

RNCP34214BC03 — Réaliser des travaux d'entretien des végétaux

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal

Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation en situation professionnelle

RNCP34214BC04 — Réaliser des travaux de mise en place de végétaux

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser des travaux de plantation

Réaliser des travaux de végétalisation par semis

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation en situation professionnelle

RNCP34214BC05 — Mettre en place des infrastructures

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser des murets et escaliers

Mettre en place des revêtements

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation en situation professionnelle

RNCP34214BC06 — S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

LISTE DE COMPÉTENCES

S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation en situation professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur privé Les entreprises privées du paysage assurent toute ou partie des phases de réalisation et d'entretien d'un projet d'aménagement d'espaces paysagers. Leurs activités sont très variées entre les phases de conception, de création, d'entretien et de rénovation.

Les entreprises du paysage œuvrent pour des particuliers (42% du chiffre d'affaire), auprès d'entreprises privées (28.5%) et sur les marchés publics (28.5%).

Bien que souvent généralistes, des entreprises tendent à se spécialiser. C'est le cas pour les activités liées aux travaux de génie végétal et écologique ainsi que celles liées aux travaux de végétalisation des terrasses, toitures et espaces intérieurs.

Le secteur public Les services d'espaces verts ont en charge la gestion d'espaces très variés correspondant aux différentes fonctions de la vie urbaine : places, squares, espaces sportifs, campings, cimetières, bases de loisirs, espaces de jeux, ronds-points...

Dans certaines villes, le service d'espaces verts est lié aux services de l'urbanisme et de la voirie pour assurer la création, l'implantation et la maintenance des aménagements urbains.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Chef d'équipe d'entretien des espaces verts
- Chef d'équipe paysagiste
- Jardinier/ jardinière
- Jardinier/ jardinière paysagiste
- Ouvrier/ ouvrière d'entretien des espaces verts
- Ouvrier/ ouvrière des espaces verts
- Ouvrier/ ouvrière du paysage
- Ouvrier/ ouvrière paysagiste
- Technicien/ Technicienne paysagiste

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Inadéquation géographique, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	30 695
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est désigné par le ministre chargé de l'agriculture. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A du ministère chargé de l'agriculture et est composé paritairement :

- a) de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires ; les membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires doivent représenter au moins la moitié de cette catégorie ;
 - b) de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel, à parité employeurs ou responsables d'exploitation et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création d'une option.
- Pour chaque membre du jury, un suppléant doit être désigné. Ceux ci ne peuvent intervenir dans le fonctionnement du jury qu'en l'absence des membres titulaires.

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury est désigné par le ministre chargé de l'agriculture. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A du ministère chargé de l'agriculture et est composé paritairement :

- a) de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires ; les membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires doivent représenter au moins la moitié de cette catégorie ;
 - b) de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel, à parité employeurs ou responsables d'exploitation et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création d'une option.
- Pour chaque membre du jury, un suppléant doit être désigné. Ceux ci ne peuvent intervenir dans le fonctionnement du jury qu'en l'absence des membres titulaires.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 300 €
Selon la branche	5 400 € – 6 858 €

Prise en charge	Branches concernées
6 300 €	Valeur par défaut · 197 branches
6 858 €	CPNE de l'agriculture, CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat, CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés, CPNEFP des jardineries et graineteries, CPNEFP dans la coopération agricole
6 196 €	CPNE Travail Temporaire, CPNEF de la Branche des organismes de formation, CPNEFP des commerces de gros
6 812 €	CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC), CPNEFP hôtellerie de plein air
6 507 €	CPNEF du golf
6 307 €	CPNE de l'immobilier
6 262 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics
6 192 €	CPNEFP de la branche des prestataires de services du secteur tertiaire
6 000 €	CPNEF inter-secteurs papier carton
5 400 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2023
Date de dernière délivrance possible	31/12/2023

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP14864

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38314

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bp-ap/bp-ap-2019>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34214/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	176
Parcours menés à terme	176
Taux d'achèvement	100 %
Période	03/2022 – 09/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	231
----------------------	-----

Montant total engagé	427 259 €
Coût moyen par dossier	1 850 €
Durée moyenne	249 h
Période	01/2020 – 12/2023
France compétences	79 %
Reste à charge titulaire	12 %
France Travail	7 %
Entreprise	2 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.